



Postulat : Pour l'extinction d'une partie de l'éclairage public durant la nuit, déposé par Mmes Laurence Cuany Rieder, Elke Hofstaetter Pasche et Anne Leresche le 5.10.2022 à Thierrens

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc désignée par le bureau pour rapporter au Conseil la prise en considération du postulat s'est réunie le 1.12.22 à Thierrens en présence de M. Michel Rosset, municipal, Mmes Laurence Cuany Rieder et Anne Leresche, postulantes et M. Guillaume Pasche, représentant de la Romande Energie.

Mmes Cuany Rieder et Leresche nous ont reprécisé le contexte du dépôt de ce postulat : le souci de la préservation de la nuit pour le bien-être de la population et de l'environnement, ainsi que la pénurie d'électricité annoncée. Et le besoin de répondre à la question, est-il possible d'éteindre la lumière la nuit à Montanaire?

MM Michel Rosset et Guillaume Pasche nous ont présenté les questions techniques à disposition dans la commune, les obstacles actuels pour envisager l'extinction totale de la lumière, les économies déjà obtenues avec l'installation des ampoules LED, l'installation en cours de la télégestion de l'éclairage public dans tous les villages et le projet de diminuer l'intensité de la lumière à 20% de 22h à 6h.

La commission relève la pertinence du postulat dans le contexte économique et énergétique actuel, l'importance de prendre conscience de la pollution lumineuse sur l'environnement et la santé des personnes et la préoccupation de plus en plus importante de la population sur ce sujet.

Il faut aussi mettre en lumière le travail en cours de la Municipalité pour équiper les villages d'un système d'éclairage public économique.

Les membres pensent qu'il est important de tenir compte également de l'avis de la population et surtout du sentiment de sécurité que procure le maintien de la lumière.

Conclusion :

Vu l'impossibilité technique actuellement de procéder à une extinction simple de l'éclairage durant la nuit;

Vu le projet de la Municipalité de diminuer la luminosité la nuit à 20% qui permettrait, à notre avis, le maintien du sentiment de sécurité;

la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- de ne pas prendre en considération le postulat aujourd'hui avec le titre "Pour l'extinction d'une partie de l'éclairage public durant la nuit"



Toutefois, la commission aimerait encourager la Municipalité à communiquer à la population, par exemple par le Montanaire Magazine, des efforts en cours de la Commune pour économiser l'énergie et de l'informer de la baisse de la lumière à 20% et d'obtenir un retour de la part des habitants de Montanaire.

Ainsi que d'envisager un test d'extinction, lorsque cela sera possible techniquement dans le village de Denezy, déjà équipé de télégestion, avec une séance d'information pour ses habitants, puis un retour de la population pour envisager une extinction par la suite de tous les villages si le test est bien accepté et concluant. Et ceci dans l'idée que le Canton de Vaud pourrait imposer des mesures d'économies d'énergie aux Communes et ne pas devoir prendre des mesures dans l'urgence.

Thierrens, le 1^{er} décembre 2022

Arthur Bovey

Dick André Freymond

Louis Jatton

Corinne Pittet

Flavian Stoll

Christine Burri (rapportrice)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**